



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Opération de Renouveau Urbain Clou-Bouchet : marchés  
subséquents aux marchés de définition - désignation de CILO et IN  
SITU**

[Annexe]

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

DELIBERATION D20040397

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 25 juin 2004, et pour faire suite aux marchés de définition lancés sur le quartier du Clou Bouchet, la Ville de NIORT et ses partenaires ont choisi de retenir les études de définition proposées par les équipes IN SITU-GERS-PHYTOLAB-OUEST INFRA d'une part et GAUDRIOT-CILO d'autre part, chacune pour les éléments les concernant.

Sur ces bases et afin de poursuivre la démarche et l'inscrire désormais dans un échéancier pré-opérationnel et de cofinancement, la Ville de NIORT engage la préparation du dossier à présenter à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Dans cette perspective, elle a décidé de procéder au lancement de 2 missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui constituent des prestations faisant suite aux marchés de définition.

Ce sont 2 missions sur l'urbain avec plus spécifiquement pour l'une d'entre elles, l'approfondissement du projet social. Elles prendront la forme de 2 marchés subséquents aux marchés de définition, passés sans nouvelle mise en compétition, conformément à l'article 73 du Code des marchés Publics :

- la première mission a pour objet la mise au point du **Plan Directeur de Référence et du Plan d'actions à 5 ans** en inscrivant ces actions dans un **projet social**.
- la deuxième mission a pour objet de contribuer à la mise en place des précédents Plans et participer à la définition des projets sur les périmètres d'intervention concernant les sites retenus.

Dans sa séance en date du 13 octobre 2004, la Commission d'Appel d'Offres a ainsi procédé à la désignation de ces deux équipes et à l'attribution des 2 missions correspondantes :

- la première est attribuée à CILO pour un montant de 75 500 € HT, soit 90 298 € TTC
- la deuxième est attribuée à IN SITU pour un montant de 24 150 € HT, soit 28 883,40 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la désignation de CILO et IN SITU et d'autoriser le Maire à signer les marchés.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**